

Les étudiants étrangers: inscription à la sécurité sociale

La sécurité sociale et les étudiants

- Dès votre arrivée en France et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, inscrivez-vous sur le site dédié afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études:
www.etudiant-etranger.ameli.fr
- Pour optimiser vos remboursements, vous devez adhérer à une mutuelle complémentaire et déclarer un médecin traitant lors de votre 1^{ère} consultation en France.
- Vous pouvez bénéficier d'une aide pour votre complémentaire santé selon vos ressources. Renseignez-vous auprès de votre Caisse primaire d'Assurance Maladie ou sur le site **ameli.fr**.



- Le site d'affiliation des étudiants étrangers est disponible en **français**, en **anglais** et en **espagnol**.
- Des tutos d'utilisation du site sont disponibles en français et en anglais (prochainement en espagnol) sur **Youtube**.

Démarches sur le site 1/3

1

**Je commence par
m'inscrire sur le site
internet dédié :**
etudiant-etranger.ameli.fr



**Je saisis les informations
obligatoires**
Nom
Prénoms(s)
Date de naissance
Pays de naissance
Adresse e-mail
Adresse postale en France
Numéro de téléphone



**Je dépose les pièces
justificatives obligatoires**
- Passeport/ carte d'identité
- Titre de séjour
- Copie intégrale de l'acte
de naissance/extrait de l'acte
de naissance avec filiation
(pièce établie par le consulat)
- Attestation de scolarité
pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation
parentale (- de 16 ans)
- IBAN
- Pièces complémentaires à
déterminer selon le pays d'origine

- Si vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne, appelez le 3646 (prix appel).
- Si besoin, un téléconseiller vous répondra en anglais.

Démarches sur le site 2/3

2

**Je crée mon espace
personnel**



**Je télécharge mon attestation
provisoire d'affiliation
à la Sécurité sociale**



**Je dépose les pièces
justificatives manquantes
ou non conformes dans
mon espace personnel**

- Votre espace personnel sur le site vous permet de suivre l'évolution de votre dossier ☐.
- L'attestation provisoire permet la prise en charge de vos frais de santé.
- Vous avez consulté un professionnel de santé?
- Envoyez la feuille de soin qu'il vous a remise en indiquant votre numéro à l'adresse suivante pour être remboursé:

**CPAM de la Vienne
Service Etudiants Etrangers
41 rue du Touffenet
86043 POITIERS Cedex 9**

Démarches sur le site 2/3



**Dès que je reçois un message
m'attribuant un NIR...**



**... je peux télécharger
mon attestation définitive
d'affiliation
à la Sécurité sociale**

Votre attestation définitive est à
conserver.

Pensez à envoyer une copie à votre
mutuelle ☐

Démarches sur le site 3/3



**J'ouvre mon compte
personnel ameli
sur ameli.fr ou via
l'application ameli**



**Je demande ma carte Vitale
en fournissant mes pièces
justificatives :**
- photo d'identité récente
- pièce d'identité



**Je déclare un médecin traitant
lors d'une consultation,
auprès d'un médecin en France**



Pour être mieux remboursé, nous vous conseillons de prendre une assurance maladie complémentaire.

A quoi sert le compte **ameli** ?

Votre compte **ameli** vous permet de:

- Consulter vos remboursements,
- Commander votre carte vitale en ligne et votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
- Faire des demandes de changements d'adresse et coordonnées bancaires,
- Télécharger votre attestation vitale ,
- Ouvrir votre Dossier Médical Partagé (DMP)
- Echanger avec votre CPAM si vous avez des questions,
- Etc....